

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00306**

**MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SECURITE DES LOCAUX TECHNIQUES ET DES BATIMENTS D'ACCUEIL POUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE FIRMINY, SAINT-GENEST-LERPT ET RIVE-DE-GIER - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2016 PATR 32 POUR MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE SECURITE ET VALIDATION D'UNE NOUVELLE DECOMPOSITION DES PRIX GLOBAUX ET FORFAITAIRES**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Gilles THIZY

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 13 juillet 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160518-D20160030610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016**

### **MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SECURITE DES LOCAUX TECHNIQUES ET DES BATIMENTS D'ACCUEIL POUR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE FIRMINY, SAINT-GENEST-LERPT ET RIVE-DE-GIER - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE N° 2016 PATR 32 POUR MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE SECURITE ET VALIDATION D'UNE NOUVELLE DECOMPOSITION DES PRIX GLOBAUX ET FORFAITAIRES**

Par décision n° 2016.00019 du 14 janvier 2016, Monsieur le Président de Saint-Etienne Métropole a été autorisé à signer le marché n° 2016 PATR 32, pour un montant estimé à 19 500,00 € HT, relatif aux mises en place de système de sécurité des locaux techniques et des bâtiments d'accueil sur les aires d'accueil des gens du voyage de Firminy, Saint-Genest-Lerpt et Rive-de-Gier.

Le marché a été attribué à la société Santerne Energies, sise 231 allée de l'Industrie, 42354 La Talaudière Cédex, qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse.

Lors de la réunion du 27 avril 2016 organisée préalablement au début des travaux, plusieurs modifications par rapport aux réalisations prévues par le Cahier des Clauses Techniques Particulières ont été demandées :

- la possibilité de gérer indépendamment la mise sous et hors tension des locaux techniques de chaque bloc ;
- la suppression de la pose de sirènes extérieures dont l'utilité n'est pas prouvée ;
- la modification des centrales d'alarme afin de porter leur puissance de gestion à 8 et 16 zones (au lieu de 4 zones) ;
- la pose de câblage, de contacteurs et de commandes supplémentaires liées aux modifications ci-dessus.

Il est nécessaire de conclure un avenant n° 1 pour intégrer ces nouvelles données, l'incidence financière étant une augmentation de la décomposition des prix globaux et forfaitaires de 3 215,92 € HT. Cet avenant ayant pour effet une augmentation du marché supérieur à 5% il appartient au Bureau d'en autoriser la passation.

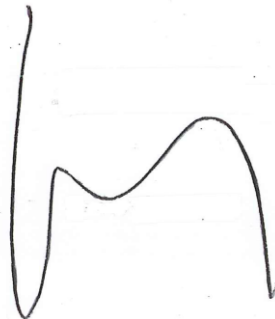
Un exemplaire de l'avenant n° 1 est joint au dossier.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2016 PATR 32 conclu avec la société SANTERNE ENERGIES,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts sur l'année en cours, à l'article 2135, opération 278.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, a horizontal line, a large hump, and a final vertical stroke on the right.

**Hervé REYNAUD**